

Notre conviction



- > La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre (dont 70% résultent de notre consommation d'énergies fossiles) est un impératif mondial afin de ralentir le changement climatique.
- > En même temps, la croissance de la population mondiale et le développement économique des pays émergents conduiront inéluctablement à l'augmentation du besoin d'énergie, et ce, malgré les efforts de sobriété énergétique des pays les plus consommateurs.



Le monde est donc confronté à un double défi : assurer l'accès à l'énergie pour tous, tout en luttant contre le réchauffement climatique. Ce défi est la base de notre raison d'être :

« Unir besoins d'énergie et respect de l'environnement ! »





35 ans d'expérience



3 énergies renouvelables maîtrisées



60 collaborateurs passionnés



un ancrage dans plus de **50** communes



+120 MW installés



350 GWh d'électricité produite par an

Sur le marché de la production d'électricité renouvelable, locale et durable, UNITe bénéficie de nombreux atouts pour poursuivre sa croissance :

- > Producteur d'électricité rentable et renouvelable **depuis plus de 35 ans**,
- > La maîtrise des 3 filières énergétiques : **hydroélectricité, photovoltaïque et éolien**,
- > L'**agilité** d'un groupe **dynamique**, à **taille humaine** et à **l'écoute de ses partenaires**
- > Les **convictions** et les valeurs d'équipes engagées dans une activité qui a du sens
- > Un **ancrage territorial fort**, des projets et des Hommes dans plus de 50 communes en France
- > **Fiabilité technique et respect de nos engagements**, nos partenaires en témoignent



Dépt. : Puy-de-Dôme (63)



Mise en service : 2025

Type : Centrale au sol sur terrain dégradé

Puissance : 2 MWc

Surface : 3 ha

Prod/an : 2 441 MWh ↔ presque la totalité de la population de Malauzat

- > Valorisation d'un terrain dégradé
- > Respect des enjeux environnementaux
- > Faibles enjeux paysagers
- > Financement participatif local prévu
- > Entrée de la commune au capital de la société de projet en discussion



Insertion paysagère

Démantèlement et recyclage

> Deux cas de figures lors de la fin de vie de la centrale

- Renouvellement du bail : seuls les modules seront remplacés pour assurer un nouveau cycle de vie à la centrale.
- Non renouvellement du bail : l'installation sera entièrement démontée, démantelée et recyclée en conformité avec toutes les réglementations applicables. Le Preneur, s'il le souhaite, peut demander la conservation d'une partie des éléments (barrières, clôtures, chemin d'accès, etc...). Dans ce cas un état des lieux contradictoire est établi entre les parties suite au démantèlement de la centrale.

> Le recyclage des modules est assuré par l'éco-organisme SOREN

- A l'initiative des producteurs du syndicat des énergies renouvelables, SOREN (organisme agréé par les pouvoirs publics) est créé en 2014 pour organiser la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques. La première usine Veolia a été inaugurée en 2018.
- L'organisme est financé par une éco-participation du producteur en contrepartie de laquelle il récupère ses obligations pour la collecte et le recyclage.
- Plus de 5 000 tonnes de panneaux photovoltaïques ont été collectées en 2019 et seront valorisées à un taux de recyclage de près de 95%, bien au-delà des objectifs 2018 fixés par le gouvernement.
- Avec l'augmentation des volumes de panneaux photovoltaïques usagés dans les années à venir, l'éco-organisme prévoit une collecte de plus de 50 000 tonnes en 2030.



Vue sur l'aire d'étude



- > L'implantation étant reculée de 10m derrière les haies et toutes les haies entourant le site étant renforcées, aucun impact visuel est attendu

Photomontage vue 1



Vue actuelle

Vue projetée



Vue projetée avec mesures paysagères

Photomontage vue 2



Vue actuelle



Vue projetée



Vue projetée avec mesures paysagères

Photomontage vue 3



Vue actuelle



Vue projetée



Vue projetée avec mesures paysagères

Bilan des montants par taxe récurrente					
	Total annuel	Taxe foncière	CFE	CVAE	IFER
Commune	2 533	1 131	0	0	1 402
Intercommunalité	5 077	58	1 084	429	3 506
Departement	3 912	595	833	380	2 103
Région	0	0	0	0	0
Total sur 40 ans	457 659 €	70 130 €	75 733 €	31 330 €	280 466 €

> Une taxe d'aménagement de 3087€ sera versée à la commune l'année de construction de la centrale